



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du Pays Vendômois

FICHE-ACTION n° 1.3 : Bâtiment démonstrateur à énergie positive

Dernière date de mise à jour : 27/06/19

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de LA VILLE AUX CLERCS

Nom, prénom, fonction : MAINCION Isabelle, Maire

L'action en un mot

Construction d'un bâtiment « démonstrateur » à énergie positive avec auto consommation en matériaux biosourcés (bois et paille) abritant un centre de loisirs et une école maternelle.

Description détaillée

La commune de La Ville Aux Clercs est une commune rurale de 1300 habitants possédant une école primaire (1955) et une école maternelle (1977) ainsi qu'un centre de loisirs. Cette école est occupée par le SIVOS regroupant La Ville Aux Clercs, Romilly du Perche et Chauvigny du Perche. Les bâtiments sont strictement à charge de la commune et non du SIVOS.

En 2014, nous avons inauguré un restaurant scolaire innovant par sa construction en parpaings de pierre ponce (très isolants et légers pour une diminution de la pénibilité des maçons).

Le diagnostic de l'école maternelle révélant la présence de matériaux amiantés et une perte énergétique très forte (10 000 € d'électricité par an) le conseil municipal a fait le choix de reconstruire le bâtiment près de l'école primaire pour créer un groupe scolaire sécurisé.

Il a été décidé de mutualiser au maximum les espaces pour accueillir le centre de loisirs sans hébergement (périscolaire et extrascolaire).

Le relai d'assistantes maternelles, initialement prévu, a été délocalisé dans l'espace animation de l'EHPAD voisin : projet intergénérationnel.

La localisation de ce nouveau bâtiment près de la bibliothèque et accolé à l'école primaire permet une intégration paysagère en entrée du centre bourg.



Bénéficiant d'une contractualisation dans le cadre du territoire à énergie positive et à croissance verte (TEPCV), l'engagement est de construire un BEPOS avec autoconsommation.

Le projet a été retardé pour des raisons financières : baisse de la DGF, report d'un an de la DETR par la préfecture et recherche d'un assistant à maitre d'ouvrage pour accompagner l'équipe municipale.

Le projet a évolué avec :

- le choix de matériaux biosourcés (bois et paille)
- les consultations nombreuses avec le personnel enseignant et non enseignant pour une organisation minutieuse des espaces.
- construction de trois classes au lieu de deux.
- évolution des réglementations pour la labellisation.
- difficultés pour intégrer l'autoconsommation.

Calendrier prévisionnel

- Dépôt du Permis de construire : **mai 2019** ;
- Démarrage des travaux : **juillet 2019** ;
- Livraison du bâtiment : **mai 2020**.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Conseil municipal+ enseignants + personnel + Centre de loisirs	Elaboration du projet	Depuis septembre 2018	En cours	Lancement travaux septembre 2019
ACCORT-PAILLE	Assistant Maître d'Ouvrage spécialisé dans l'utilisation de la paille comme matériaux de construction	Tout au long de l'opération	Acquis	
AVENSIA	Assistant Maître d'Ouvrage	Tout au long de l'opération	Acquis	
BA-B-o	Maître d'œuvre	Tout au long de l'opération	Acquis	
PAYS Vendômois	Aide au financement et conseil et conseil thermicien	Tout au long de l'opération	Acquis	
Banque des Territoires	Financements en prêts	Tout au long de l'opération	En discussion	



Budget prévisionnel

Montant total : cf. PRP indice 5 de 03/2019) 1 602 266,15 € HT soit 1 920 314,10 € TTC

Description des coûts :

Investissement : Travaux : 1 561 891,74 € TTC
 Honoraires et Frais Divers : 327 729,05 € TTC
 Taxes et Assurances : 19 431,31 € TTC
 Charges Préliminaires : 11 262,00 € TTC

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021
Etat	DETR Contrat ruralité TEPCV		280 000 € 195 000 € 100 000 €	150 000 €	
Département	DSR		28 000 €	12 000 €	
REGION	CRST		240 000 €		
Commune	auto-financement		597 266,15 €		



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2019	Objectif 2022
1	Réception des travaux	Fin prévue juillet 2020	
2	Analyse des consommations	2020/2022	Energie positive constatée
Impact énergie	Etude RT en cours		A DEFINIR
GES	Etude RT en cours		A DEFINIR
Création d'emplois			Sans objet